

COMMUNIQUÉ

# L'OTRE adresse tous ses vœux de réussite au nouveau Gouvernement et se réjouit de poursuivre les échanges de qualité engagés avec Monsieur le Ministre chargé des Transports, Clément BEAUNE

21 JUILLET 2023



Alors que l'activité du transport routier est confrontée à des défis environnementaux, économiques et sociaux majeurs, l'OTRE salue le maintien de Monsieur le Ministre Clément Beaune au ministère chargé des Transports.

Cette stabilité offre un signal encourageant quant à la poursuite des travaux engagés avec Monsieur le Ministre ainsi qu'avec ses équipes. Particulièrement investie dans la transition énergétique du transport routier, l'OTRE continuera de contribuer activement à la construction d'une planification réaliste de

décarbonation du secteur.

Cette transition ne doit pas se faire au détriment de la compétitivité du pavillon France, déjà durement impacté par une concurrence déloyale, engendrée notamment par le contournement des règles de cabotage et de détachement. Il en va de la préservation du modèle social de la filière.

Dans un souci de cohérence et d'efficacité de l'action publique, l'OTRE appelle de ses vœux à une mise en œuvre des propositions formulées relatives à l'amélioration des conditions d'exécution des opérations de chargement et déchargement des conducteurs, la création d'un permis de conduire blanc administratif pour les conducteurs professionnels, le renforcement du pied de facture, le maintien d'une fiscalité équitable et garantissant une visibilité à l'ensemble des professionnels que nous représentons.

Une hypothèse en particulier attire notre attention et suscite la crainte du secteur. Ce dernier est déjà très fragilisé par les crises qui se sont succédé, le renforcement de la fiscalité et des mesures de restriction de la circulation.

Aussi, la possibilité d'une suppression progressive du remboursement partiel de l'ex-TICPE sur le transport routier à l'horizon 2030, dès le prochain projet de loi de finances pour 2024, représente une menace pour la pérennité du secteur.

Une telle décision se ferait non seulement au mépris de la législation en vigueur, les conditions inscrites dans la loi Climat et Résilience n'étant pas réunies (aucune d'entre elles !) mais au mépris également de l'offre alternative proposée quant au verdissement des véhicules, des carburants, des énergies ou encore des infrastructures de recharge.

C'est pourquoi l'OTRE réédite son opposition ferme à l'inscription dans le prochain PLF d'une trajectoire de déremboursement de l'ex-TICPE. Nous veillerons à ce que ces enjeux soient pris en compte dans l'élaboration des politiques publiques à venir et nous tenons à disposition du Gouvernement pour participer utilement à ses réflexions ayant trait à la transition du secteur.

[Télécharger le communiqué de presse](#)